

LE: - 9 JUL. 2010

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 08 juillet 2010

N° 2010-12

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil dix, le 08 juillet 2010 à dix heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	9	
Date de la convocation : 01 juillet 2010		

Présents : MM. ANDRIEU, ASTRUC, AURADE, BONHOMME, CAMBON, GARRIGUES, LAMOLINAIRIE, MASSAT et MASSEGLIA.

Absents excusés : MM. AJAS, DAGEN, GUIRBAL, LACOMBE, LAVABRE, MOIGNARD et ROUCOLLE.

Assistaient à la séance : M. LARREY (Payeur Départemental),
Mlle LAYMAJOUX (Directrice de l'Environnement),
M. BARON (Syndicat Départemental),
M. GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Budget 2010 – Décision modificative n°1.

Le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical un projet de décision modificative n°1 portant sur l'ajustement, à hauteur de 4 000 €, du chapitre 65 (article 6558) par virement d'un crédit équivalent provenant du chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement). Ce crédit est affecté au règlement de la cotisation au Fonds d'insertion des Personnes Handicapées (FIPHFP) dont été exonéré jusqu'à présent le Syndicat Départemental.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- décide d'approuver la Décision Modificative n°1 selon le détail figurant en annexe.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE9 JUIL. 2010
ET DE SA PUBLICATION LE9 JUIL. 2010
Montauban, le 12 JUIL. 2010

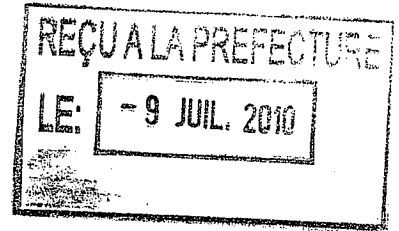
Fait et délibéré le 08 juillet 2010
Le Président,

Jean CAMBON

Le Président,

Jean CAMBON

VIREMENT ORDONNATEUR N° 1
Virements de crédits



Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022-812 : Dépenses imprévues fonctionnemen	3 150.00 E	
D 022-812 : Dépenses imprévues fonctionnemen	850.00 E	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	4 000.00 E	
D 6558-812 : Autres dépenses obligatoires		350.00 E
D 6558-812 : Autres dépenses obligatoires		500.00 E
D 6558-812 : Autres dépenses obligatoires		3 150.00 E
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		4 000.00 E